

# La Cour européenne des droits de l'homme



Juridiction internationale instituée par le Conseil de l'Europe en 1959

## QU'EST-CE QUE LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME ?

Signée à Rome en 1950 et entrée en vigueur en 1953, elle garantit les droits fondamentaux civils et politiques dans les 46 États membres



1 juge par État-membre, mandat de 9 ans non renouvelable



Veille au respect de la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales



Rend des arrêts (jugements) obligatoires

Siège à Strasbourg



## QUI PEUT LA SAISIR ?



**Tout État membre** s'il estime qu'un autre État membre viole la Convention



**Un particulier**, s'estimant victime d'une violation des droits contenus dans la Convention et ayant épuisé toutes les voies de recours auprès des juridictions nationales

## SUR QUELS DROITS PORTENT LA PLUPART DES AFFAIRES ?



Droit à un **procès équitable**



**Protection de la propriété**



**Droit à la vie**, interdiction des tortures, des traitements inhumains et dégradants



**Questions de société** (avortement, discrimination, esclavage domestique, adoption par des homosexuels...)

Ne pas confondre avec la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), institution de l'UE chargée de veiller au respect de la législation de l'UE



Direction de l'information légale et administrative  
vie-publique.fr | 2023

